



DEMANDE D'INTERVENTION SUR VOIRIE

→ Formulaire à adresser **2 mois** avant la date d'effet souhaitée au Secteur Routier Départemental concerné

Délai minimum d'instruction : 3 semaines.

Direction
Des Routes



Coordonnées : <https://www.haute-garonne.fr/aide/prendre-contact-avec-un-secteur-routier>

1 - Demandeur

Demandeur : Nom :

Adresse (numéro, voie) :

Code postal :

Commune :

Tel :

Email :

Agissant pour son compte propre

Agissant pour le compte de **l'intervenant** → A compléter *uniquement si différent du Demandeur*

Intervenant, personne physique ou morale, au nom duquel sera édicté l'Arrêté portant accord ou autorisation et qui restera propriétaire et responsable des ouvrages implantés : **Nom** :

Adresse (numéro, voie) :

Code postal :

Commune :

Tel :

Email :

2 - Objet de la demande – cocher le type d'intervention demandée

1. Travaux concessionnaires de réseaux (neufs ou existants) <input type="checkbox"/> Eau potable <input type="checkbox"/> Eaux pluviales <input type="checkbox"/> Eaux usées <input type="checkbox"/> Télécommunication – Fibre <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Electricité → Préciser la nature ci-dessous (1)	6. <input type="checkbox"/> Accès (création, modification, suppression) 7. <input type="checkbox"/> Ouvrages en saillie → Nature de l'ouvrage : 8. <input type="checkbox"/> Aqueducs et ponceaux
2. <input type="checkbox"/> Branchement(s) particulier(s) par concessionnaire(s) → Type(s) du réseau : → Préciser la nature ci-dessous (1)	9. <input type="checkbox"/> Panneaux de publicité uniquement en agglomération (2) 10. <input type="checkbox"/> Autre demande :
3. Rejet au fossé Eaux Usées - <input type="checkbox"/> Pour avis gestionnaire - <input type="checkbox"/> Pour réalisation travaux (joindre Avis favorable du SPANC)	11. <input type="checkbox"/> Stationnement, dépôt de matériaux, de bois, échafaudage, visite technique... → Nature du stationnement :
4. <input type="checkbox"/> Rejet au fossé Eaux Pluviales	12. <input type="checkbox"/> Vente ambulante hors agglomération → Nature du produit :
5. <input type="checkbox"/> Travaux consécutifs à une Convention d'aménagement sur RD → Référence de la Convention :	13. <input type="checkbox"/> Alignement → Référence cadastrale : Parcelle Section et N°

- (1) Nature des travaux
- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Tranchées sous chaussée | <input type="checkbox"/> Longitudinales | <input type="checkbox"/> Linéaire de réseau : mètres |
| <input type="checkbox"/> Tranchées sous accotement | <input type="checkbox"/> Transversales | <input type="checkbox"/> Nombre de fourreaux ou artères : |
| <input type="checkbox"/> Réseau aérien | | |

(2) L'implantation de dispositifs publicitaires est interdite hors agglomération (art L581-7 Code Environnement) – Une dérogation est admise pour l'affichage temporaire de manifestations exceptionnelles => Formulaire de Demande d'Affichage temporaire (FOR 2)

3 - Localisation et durée de l'occupation ou des travaux

Commune :

Lieu-dit :

Voie concernée : RD n°

Dénommée :

Adresse :

Parcelle Section et N° :

Localisation : en agglomération hors agglomération

Durée de l'occupation ou des travaux :

date de début :

4 - Pièces à joindre obligatoirement

- Plan de situation exploitable + plan cadastral du lieu de l'intervention ou de la parcelle concernée
- Notice explicative et/ou plan descriptif des travaux, de l'installation ou de l'occupation envisagée
- Dossier technique précisant les moyens techniques et les caractéristiques des matériaux utilisés pour l'enfouissement des réseaux (structure-type ou autre modalité), dont la Fiche Technique Produit et les résultats d'essais sur ces matériaux (pénétrömètre ou compacité) → **renseigner la partie 5**

⇒ **Sans ces pièces annexes, la demande sera classée sans suite. Dans le cadre de l'instruction et en fonction de la demande, des pièces complémentaires pourront être réclamées au demandeur.**

5 – Tranchées : modalités de remblaiement

Application des structures-type (art 56 du Règlement Départemental de Voirie) L = Trafic faible S = Trafic fort

Tranchées sous chaussée							
Toutes largeurs		Largeur > 0.50m		Largeur < 0.50m et longueur < 20m		Micro-Tranchées largeur < 0.15m	
L1	S1	L2	S2	L3	S3	MT1	MT2
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Tranchées sous trottoirs et accotements (Toutes largeurs)			
W1	W2	W3 + 50 cm bord de chaussée	W4 + 1m bord de chaussée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Structure proposée par l'intervenant et/ou chantier innovant

Les modalités de remblaiement et caractéristiques des matériaux utilisés seront indiqués au dossier technique. Ils devront respecter les performances attendues (articles 58 et 59 du règlement départemental de voirie).

6 - Engagement du demandeur

- Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus.
- Je suis informé(e) que l'occupation ou l'utilisation du domaine public routier départemental est soumis dans certains cas au règlement d'une redevance d'occupation au profit du Conseil départemental.

DATE DE LA DEMANDE :

SIGNATURE :

IMPORTANT : DELAIS ET DEMARCHES COMPLEMENTAIRES

Délais : Demandes complètes à adresser 2 mois à l'avance au Secteur Routier Départemental. Hormis les demandes d'alignement, en l'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de la date de dépose, la demande est réputée refusée.

Démarches complémentaires OBLIGATOIRES selon les cas : La présente demande ne dispense pas :

- des obligations d'adresser une **déclaration de projet de travaux (DT)** et une **déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)** (www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)
- de solliciter auprès de l'autorité compétente un **arrêté temporaire de circulation** si les règles de circulation normale doivent être modifiées pendant la durée de l'intervention - Formulaire Cerfa N°14024*01 (FOR 3) à adresser :
 - travaux en agglomération : à la commune (FOR 3)
 - travaux hors agglomération : au Secteur Routier concerné (FOR 3 ou FOR 4 relatif aux chantiers courants).

Partie réservée au Secteur Routier

Secteur Routier de :	Date de réception :	N° dossier :
Date de demande de pièces complémentaires :		
Si en agglomération : consultation du Maire	Date transmission à la mairie :	
Mairie de : (cachet date et signature)	(au-delà de 15 jours, l'avis est réputé favorable)	
	<input type="checkbox"/> Avis Favorable	
	<input type="checkbox"/> Avis Défavorable (joindre une note explicative)	
	<input type="checkbox"/> Pas de réponse	